

Actif	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	350 000		350 000	350 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel, outillages industriels	92 562	52 376	40 185	47 673
Autres immobilisations corporelles	48 642	28 886	19 756	29 887
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	200		200	200
Total de l'actif immobilisé (I)	491 404	81 263	410 141	427 760
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	203 153		203 153	172 080
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	72 922	1 613	71 309	46 394
Autres créances (3)	15 077		15 077	13 116
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	148 974		148 974	163 858
Charges constatées d'avance (3)	564		564	
Total de l'actif circulant (II)	440 690	1 613	439 077	395 448
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I + II + III + IV + V)	932 094	82 876	849 218	823 208
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif

Valeurs
au 31/12/23

Valeurs
au 31/12/22

Capitaux propres

Capital (dont versé : 30 000)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

Situation nette

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

Total des capitaux propres (I)

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

Total des autres fonds propres (I) Bis

Provisions

Provisions pour risques

Provisions pour charges

Total des provisions (II)

Dettes (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

Total des dettes (III)

Écarts de conversion passif (IV)

Total du passif (I + II + III + IV)

- (1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

2MV
Société à responsabilité limitée

au capital de 30 000 euros

**Siège social : 1A rue des Frères Duclos
82300 CAUSSADE**

885 231 092 RCS MONTAUBAN-82000

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 juin 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 128 041,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	128 041,85 euros
A titre de dividendes aux associés	25 000,00 euros
Soit 83,33 euros par part	
Le solde	103 041,85 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 285 653,73 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 02 juillet 2024.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Annexe aux comptes annuels

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes ont été établis par le responsable de l'entité.
L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG, modifié par règlement 2016-07 du 4 novembre 2016).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- image fidèle
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuits et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après réduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

une provision pour dépréciation des stocks est égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Note sur le bilan actif

Fonds commercial

Désignation	Valeur nette	Achetés	Réévalués	Reçus en apport
Fonds Caussade		250 000		
Fonds Villemur		100 000		
Total		350 000		

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	350 000			350 000
Immobilisations corporelles	130 444	10 760		141 204
Immobilisations financières	200			200
Total	480 644	10 760		491 404
Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	52 883	28 379		81 263
Total	52 883	28 379		81 263

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	200		200
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	72 922	72 922	
Autres créances	15 077	15 077	

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Désignation	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	300	100
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital en fin d'exercice	300	100

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	314 768	101 637	213 131	
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés	45 680	45 680		
Fournisseurs et comptes rattachés	107 615	107 615		
Dettes fiscales et sociales	36 978	36 978		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes	523	523		
Produits constatés d'avance				
Total	505 564	292 433	213 131	

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	17 419
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	17 419

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.